Commune de Lecques
Département du Gard
PV de séance ordinaire du Conseil Municipal
Réunion tenue le 22 juillet 2022
Date de la convocation : 15 juillet 2022
Date d'affichage du PV : 26 JUIL. 2022

Présents :

Mesdames Bernadette POHER, Marie Thérèse BOUSCAUD, Michèle BLANCHOT, Véronique LIENARD,
Messieurs Alain DARTHENUCQ, Marc DUCHENNE, Denis FAVEDE, Olivier LEPETIT, Michel ROCH.

Absent excusé : Jean Michel MAURI.

Pouvoir : Guillaume LALANDE

Ordre du jour :

- Attribution du marché de travaux de réhabilitation des réseaux et Aménagement de la voirie Rue de la Gleisasse et Impasse des Jonquières ;
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Michèle BLANCHOT.

Ouverture de séance à 18h00.

1/ Attribution du marché de travaux de réhabilitation des réseaux et Aménagement de la voirie Rue de la Gleisasse et Impasse des Jonquières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de réhabilitation des réseaux et Aménagement de la voirie Rue de la Gleisasse et Impasse des Jonquières ;

Considérant la consultation lancée le 18 juin 2022 avec un date limite de réception des offres fixée au 08 juillet 2022 ;
Considérant les sept offres reçues ;
Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 13 juillet 2022 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation ;
Considérant la notation des offres reçues selon les critères suivants :

- Valeur technique pour 30 %
- Prix pour 70 %

Considérant le tableau d'analyse des offres suivant réalisé par le CAP INGE chargé de la mission de maitrise d'œuvre ;

LOT N°1 : REHABILITATION DES RESEAUX					
CANDIDAT	MONTANT HT	Note Valeur Technique sur 30	Note Prix sur 70	Total Total sur 100	Classement
SAUR	210 466,00 €	10,50%	60,79%	71,29%	3
COLAS	**182 767,00 €**	**16,50%**	**70,00%**	**86,50%**	**1**
BASTIDE	247 970,00 €	16,50%	51,59%	68,09%	4
BENOI ET FILS	234 665,00 €	30,00%	54,52%	84,52%	2
SRC	Excusé				

LOT N°2 : AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE					
CANDIDAT	MONTANT HT	Note Valeur Technique sur 30	Note Prix sur 70	Total Total sur 100	Classement
COLAS	**167 661,30 €**	**22,50%**	**70,00%**	**92,50%**	**1**
BRAJA VESIGNE (LAUTIER)	192 719,80 €	28,50%	60,90%	89,40%	2

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;
Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le CAP INGE ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :
- De retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour le lot n°1 pour un montant de 182 767.00 € HT reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.
De retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour le lot n°2 pour un montant de 167 661.30 € HT reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Autoriser Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal délibèrent et adoptent ce point à l'unanimité.

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la Séance à 18h30.

Madame le Maire,
Bernadette POHER.

MAIRIE DE LECQUES (Gard)